

# MOT DE LA PRÉSIDENTE



Rose-Mary Thonney

## À propos de l'indexation et de la Tribune des retraités

Permettez-moi de retourner dans le passé. En 2006, les associations de retraités, se rendant compte qu'elles travaillaient en silo sur le dossier de l'indexation, forment le Groupe de travail des associations de retraités (GTAR). Le GTAR adopte à l'unanimité la demande d'une table de travail comprenant des représentants du gouvernement.

Le 30 septembre 2009, 5 000 personnes retraitées manifestent dans le calme, réclamant à nouveau cette table de travail où elles pourraient discuter avec le gouvernement de l'indexation des régimes de retraite. Des représentants des quatre partis politiques de l'époque se disent sympathiques à la cause.

Le 3 février 2010, 18 associations réunies sous la bannière de l'Alliance des associations de retraités (AAR) déposent et défendent un mémoire sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic à la Commission des finances publiques.

Des difficultés d'organisation et des tensions entre les membres entraînent la chute du GTAR. Mais la détermination de ces associations ne faiblit pas, et le 23 février 2015, trois d'entre elles rencontrent le ministre. Elles formulent trois attentes : un mécanisme permanent d'échange, une réunion exclusive entre le gouvernement et les associations de retraités et des résultats concrets.

Après quelques mois d'échanges, la Tribune des retraités voit le jour sous la forme d'un projet pilote de deux ans. Elle est constituée de six membres représentant les associations de retraités\*, de cinq membres du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et d'un membre du Secrétariat des aînés. La première des huit rencontres prévues se tient le 22 juin 2017.

Au terme des deux années, soit en novembre 2019, un rapport final est produit. Il contient les constats du SCT, ceux des associations de retraités et des recommandations. Le SCT recommande de reconduire la Tribune dans une nouvelle formule comprenant deux rencontres par année, tout en déclarant que ce lieu ne devrait pas en être un de revendications ni de négociations, mais bien d'échange. Les associations demandent la poursuite des travaux, une table permanente et quatre rencontres par année, et déclarent que la Tribune est le seul véritable lieu qui leur permet d'être bien informées des enjeux concernant les retraités de l'État et d'en discuter.

Avons-nous fait des gains ? Oui. Notre crédibilité est reconnue, nos échanges sont toujours très cordiaux, et nous avons l'occasion de discuter d'enjeux qui touchent les retraités, notamment du retour au travail, de l'état du RRPE et de l'incidence de la COVID-19 sur les régimes de retraite.

Quant à l'objectif de parler de l'appauvrissement des retraités de l'État, de l'indexation (décret de 1982, décision de 1999) et des pertes subies, il y a peu de résultats. Pourtant, nous avons déposé des solutions de compensation, solutions que le SCT a chiffrées et écartées, prétextant principalement leur coût. Nous sommes revenus à la charge lors de la dernière rencontre, qui a eu lieu le 13 octobre 2021. Nous réclamons de l'information sur les données et sur les méthodes de calcul, pas seulement sur les résultats. Notre détermination semble avoir ébranlé le représentant du SCT, qui s'est engagé à revenir avec les réponses souhaitées.

## À propos de l'avenir des personnes âgées au Québec

Le 11 octobre 2021, Ariane Lacoursière, journaliste de *La Presse+*, nous fait rêver en nous décrivant l'ambitieux projet de la municipalité d'Aarhus au Danemark. Dans ce petit pays, qu'on dit ressembler au nôtre, les municipalités ont des responsabilités en matière de développement des services aux familles et aux aînés. Aarhus a acquis un terrain en bord de mer et construit une maison des générations qui accueille sous le même toit des aînés autonomes, des aînés en perte d'autonomie et des familles, sans oublier une garderie et des personnes handicapées. Son objectif premier est de permettre aux membres de cette mini-société de se côtoyer, de tisser des liens et de s'entraider.

Au Danemark, tout promoteur doit se plier à la règle des 50 % de logements sociaux dans son projet de construction et il ne peut s'emparer des terrains de choix ! Ne nions pas qu'au Québec, nous avons, nous aussi, des projets novateurs, mais également des embûches qui freinent ceux qui cherchent à offrir aux familles, aux aînés et aux personnes handicapées un environnement harmonieux et plus humain.

Tout cela pour vous rappeler qu'avec ses 38 solutions, la Coalition pour la dignité des aînés appelle le gouvernement, la société civile et toute personne préoccupée par l'avenir des aînés à une vaste réflexion. Comme membres de l'AQRP, soyez des ambassadeurs auprès de la sphère politique.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et du Nouvel An !

\*L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) - L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) - L'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement à la retraite (AQDER) - Le Regroupement interpersonnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS) - L'Alliance des associations de retraités (AAR) - L'Association démocratique des retraités (ADR)